

COMMUNE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Blaise-la-Roche, sous la présidence de Gérard DESAGA, Maire, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juillet 2025.

Le maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Gérard DESAGA, Chantal BOCH, Olivier DOMINIQUE, Fabrice ELLES, Christian KAUFFMANN, Alexis ROCHEL, Coralie REMIREZ, Jean SCHRENCK.

Etaient excusés : Christopher GILLON qui a donné pouvoir à Olivier DOMINIQUE, Marjorie KUNOWSKI qui a donné pouvoir à Chantal BOCH.

Il a constaté que le quorum (6) était atteint.

Jean SCHRENCK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

1. Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Bruche l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : accord local 2025
2. Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour
3. Travaux communaux
4. Bail à ferme
5. Association « La Costelline » : demande de subvention exceptionnelle
6. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Bruche l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : accord local 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1,

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 17 juin 2019 relative à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : recherche d'un accord local,

Considérant que les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'accord local relatif à la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche aux conditions suivantes :

L'article 3 des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche serait ainsi modifié :

La Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire, composé comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2025	Nombre de délégués	COMMUNE	Population municipale 2025	Nombre de délégués
Barembach	834	2	Plaine	999	2
Bellefosse	173	1	Ranrupt	315	1
Belmont	174	1	Rothau	1502	3
Blancherupt	30	1	Russ	1243	2
Bourg-Bruche	387	1	Saâles	840	2

Colroy La Roche	474	1	St Blaise la Roche	245	1
Fouday	348	1	Saulxures	510	2
Grandfontaine	410	1	Schirmeck	2115	4
La Broque	2664	5	Solbach	108	1
Lutzelhouse	1955	3	Urmatt	1502	3
Muhlbach s/Bruche	733	2	Waldersbach	121	1
Natzwiller	533	2	Wildersbach	287	1
Neuviller la Roche	343	1	Wisches	2084	4

Soit un total de 49 sièges attribués.

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de Vice – Présidents et de 10 à 12 assesseurs.

Point n°2 : Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour

La commune de Saint-Blaise-la-Roche s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents qui sont les suivants :

- Délibération du conseil municipal approuvant la mise à jour du PCS,
- Rapport de risques « Géorisques »,
- Plan du village,
- Annexe « Distribution communale de comprimés d'iode »,
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- Extrait du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Bruche.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces documents et des mises à jour datées au 02 juin 2025, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint-Blaise-la-Roche et charge le Maire de transmettre l'ensemble des pièces relatives à ce document aux services de la Préfecture du Bas-Rhin.

Point n°3 : Travaux communaux

Rénovation pompe à bras

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de la pompe à bras pour lutter contre les incendies au XIXe siècle et sa mise en valeur au sein du village.

Depuis plusieurs mois, le Maire, l'ouvrier communal et Gilles ENCLOS rénovent ce petit patrimoine historique de la commune.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention (Alexis ROCHEL), le Conseil Municipal :

- donne son accord pour mettre en valeur la pompe à incendie de la commune au sein du parc municipal à l'aide d'un carport faisant fonction d'un abri,
- donne son accord pour la fourniture et pose d'un abri comprenant une barrière en bois pour un montant de 8 699,85 euros H.T à l'entreprise Charpente Bernard,
- autorise le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ce projet.

A noter que la création de la dalle béton nécessaire pour poser l'abri sera réalisée en régie.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Gilles pour son aide bénévole depuis de nombreuses années pour les besoins de la commune. Enfin, Coralie REMIREZ propose d'organiser une inauguration officielle à la fin de ces travaux.

Réparation WC mairie-école

Le Maire informe qu'il y a lieu de réaliser des travaux au niveau de la conduite des eaux usées du bâtiment mairie-école. En effet, plusieurs fois par an, la conduite est bouchée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de faire appel à une société spécialisée pour remédier à ce problème.

Point n°4 : Bail à ferme

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Guillaume WEILBACHER pour exploiter une partie de la parcelle communale cadastrée section 07 numéro 05 au lieu-dit « Blanchepierre ». Le Maire précise que ledit terrain a fait l'objet d'un bail à ferme qui a été résilié à l'amiable en date du 20 mars 2025 avec Monsieur Michel MASSON.

Afin de relouer ce terrain communal à un exploitant agricole, il y a lieu de prévoir un bail à ferme pour la parcelle communale suivante :

Lieu-dit	Section	Numéro cadastral	Superficie (ha a ca)	Etat des lieux
Blanchepierre	07	05 partiellement – cf. plan cadastral en annexe	02 ha 40 a 00 ca	Montagne vosgienne
TOTAL			02 ha 40 a 00 ca	

En parallèle, le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers des terres agricoles sont fixés chaque année par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2024 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2024-2025, le Conseil Municipal doit fixer le loyer annuel qui doit se situer entre 24,49 € et 103,90 € à l'hectare.

Considérant la volonté de la commune d'encourager l'agriculture et de préserver les paysages, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention (Olivier DOMINIQUE) :

- fixe le loyer de bail à ferme à Monsieur Guillaume WEILBACHER à 35,00 € l'hectare, soit 84,00 € pour la conclusion d'un bail à ferme, actualisable selon l'indice départemental des fermages, pour une durée de neuf ans,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le bail à ferme avec le preneur.

Point n°5 : Association « La Costelline » : demande de subvention exceptionnelle

M. Olivier DOMINIQUE présente les documents transmis en mairie par l'Association « La Costelline » le 16 juillet 2025. Ces documents se composent d'une plaquette de l'année 2024, de la situation financière au 16 juillet 2025 et une projection au 1^{er} septembre 2025. M. Olivier DOMINIQUE informe les membres du conseil municipal que :

- Madame la Présidente a été conviée à cette réunion de conseil municipal afin de pouvoir présenter la situation de l'association et ainsi renouveler son souhait pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle. A ce jour, la commune n'a pas obtenu de réponse de la part de celle-ci,
- les membres actuels du comité directeur de l'association ne souhaitent plus faire partie de celle-ci à compter de la rentrée prochaine.

Après avoir entendu l'exposé de M. Olivier DOMINIQUE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour dès l'installation des nouveaux membres du comité directeur.

Point n°6 : Divers

Manifestations

Le Maire présente les manifestations ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation/affichage en mairie :

- le jeudi 10/07/2025 a eu lieu de 15h00 à 18h30 le passage de la caravane de l'animation pour les communes du RPI de la Climontaine à l'école de Saint-Blaise-la-Roche.

Gérard et Olivier remercient la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et l'association Colibri Bruche pour ces animations proposées aux enfants de notre vallée.

- le samedi 19/07/2025 : bal et feux d'artifices proposés par le comité d'actions culturelles de la commune de Moussey,
- le dimanche 20/07/2025 : randonnée cyclotourisme intitulée « Circuit des Myrtilles » avec un passage prévu dans le village,
- le vendredi 01/08/2025 : projection du film "La magie des tourbières" à la ferme des Fougères à Belmont, précédée d'une présentation du site Natura 2000 du Champ du Feu et de sa tourbière à 21h. Séance gratuite. Restauration sur place à partir de 19h30.
- le dimanche 03/08/2025 : le Maire rappelle qu'il y a lieu prévoir une liste des élus présents aux intersections du village dans le cadre du Tour d'Alsace 2025 de cyclisme. En effet, il y a lieu de sécuriser 5 intersections de 15h00 à 16h45. (celles rejoignant la RD1420 étant sécurisées par les gendarmes). La liste sera transmise aux élus concernés. Le Maire remercie Olivier, Jean, Christian, Alexis et Coralie pour leur implication.
- le vendredi 15/08/2025 : cérémonie commémorative des combats de 1914 à Saint-Blaise-la-Roche et à Plaine à 9h15 aux monuments aux morts. Les membres du Conseil Municipal sont conviés comme chaque année à cette cérémonie.

Select'Om : collecte bacs jaunes, bioseaux & réunion publique

Le Select'om a engagé un important projet de refonte de son schéma de collecte des déchets ménagers avec notamment un nouveau service de collecte en porte à porte du bac jaune pour les habitants de la commune de Saint-Blaise-la-Roche. Le bac jaune pourra être récupéré par les habitants entre le 21 août et le 25 septembre, à la déchèterie. La collecte des ordures ménagères et du bac jaune auront lieu tous les 15 jours de façon alternée. Le Maire propose d'acquérir un bac jaune pour la mairie, l'école et le foyer rural.

Ensuite, des bioseaux pour les déchets alimentaires seront également mis à disposition des foyers qui le souhaitent au courant du mois d'août avec la mise en place d'un abribac au niveau de la déchèterie.

A noter également qu'une réunion publique à ce sujet aura lieu le mercredi 03 septembre 2025 à 20h30 au foyer rural communal de Saint-Blaise-la-Roche.

Plaque pont Climontaine

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une plaque à l'occasion de la rénovation du pont de la Climontaine (1818-2025). Le Conseil Municipal donne son accord pour ce projet et charge le Maire de demander l'avis de la Collectivité Européenne d'Alsace avant validation auprès de la société VHM.

SNCF : nuisances sonores & relance ouvrage d'art

SNCF Réseau va entreprendre des travaux ferroviaires jusqu'au 29 août 2025 sur le territoire de la commune, sur la ligne ferroviaire Molsheim – Saales. Cette opération nécessite une dérogation à l'arrêté municipal/préfectoral régissant les nuisances sonores sur la commune pour le chantier et la période ci-dessus mentionnée.

Concernant la SNCF, Alexis ROCHEL rappelle que l'ouvrage d'art situé au lieu-dit « Derrière la ville » est en très mauvais état. Le Maire avait déjà contacté la SNCF à ce sujet au mois de mai dernier. Cette information sera de nouveau relayée dans les prochains jours à la SNCF.

Relève des compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau a été réalisée par Olivier DOMINIQUE au courant du mois de juillet. Les habitants n'ayant pas communiqué leur relevé recevront une facture estimative.

Arceaux à vélos

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche pour l'implantation de trois arceaux à vélos sur le terrain communal situé au niveau de l'étang de pêche. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cette démarche et prend acte de l'implantation au niveau de l'étang de pêche.

Informations Enedis

Le Conseil Municipal prend connaissance de plusieurs informations de la part de la société Enedis :

- l'enfouissement de la ligne HTA lieu-dit « Derrière la ville » aura lieu dans la période du 04 au 11 août 2025. Le Maire informe qu'au préalable la commune avait donné son accord au préalable pour des travaux de sondages géotechniques concernant ce chantier,

- l'élégage et l'abattage d'arbres situés à proximité de la ligne HTA sur les parcelles communales concernées seront effectués.

Panneaux de signalétique

Le Maire propose la mise en place d'un panneau de signalisation « voie sans issue » au niveau de la rue du Château et de la Rue de la Croisette. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de ce type de signalisation.

Rappel civisme

En raison du nombre important de jet de mégots dans le village et en particulier dans la Rue des Loisirs, le Maire rappelle que le jet de mégot dans la rue est strictement interdit par le code pénal, et puni par une amende de 4e classe, soit 135 euros. Il en est de même pour les déjections canines. Le Maire rappelle également que depuis le 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer aux abords des établissements recevant du public.

Agence Régionale de Santé – médecin village

Suite au courrier de la commune en raison du départ à la retraite de l'unique médecin généraliste, une réunion aura lieu le mercredi 30 juillet 2025 à 14h15 en mairie avec M. le Maire et M. le Délégué Territorial du Bas-Rhin de l'Agence Régionale de Santé.

Une opportunité pour apporter une réponse en matière d'accès à un médecin généraliste sur la commune pourrait s'offrir avec l'équipe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Schirmeck.

Remerciements

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement :

- la société Mécatherm pour le don d'un PC portable pour les besoins du secrétariat de mairie,
- l'entreprise ROCA, titulaire du marché pour la rénovation du pont de la Climontaine financé par la Collectivité Européenne d'Alsace, pour son professionnalisme dans le cadre de ce chantier,

En parallèle, le Maire fait part des remerciements de l'association Chiens Guides de l'Est pour le versement de la subvention communale au titre de l'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Le Maire,
Gérard DESAGA



Le secrétaire de séance,
Jean SCHRENCK

Approuvé en séance du conseil municipal du 25/09/2025
Publié sur le site internet de la commune le 29/09/2025